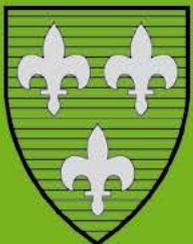


Estreux



Bulletin Municipal
JUN 2021 N° 129

Nouvelle maison médicale



Accueil salle d'attente menant aux sanitaires et au premier cabinet



Couloir menant aux cabinets



Photo de l'un des trois cabinets



Le Mot du Maire

Chères Estreusiennes, Chers Estreusiens

Au terme d'un long processus de déconfinement, vous recevez ce bulletin municipal qui marquera, je le souhaite, un temps retrouvé de liberté, même s'il ne ressemblera pas tout à fait à celui que nous connaissions avant la pandémie. Nous savons que la menace n'aura pas totalement disparu et que la vigilance restera de mise.

Votre Municipalité continuera à s'adapter au mieux de ses moyens en suivant les prescriptions gouvernementales, tant dans le choix des activités de loisirs que dans les autres domaines.

C'est dans ce cadre que nous préparons les bureaux de vote des 20 et 27 juin pour le bon fonctionnement des élections régionales et départementales.

Vous avez pu également constater que les travaux de la Maison à vocation médicale se terminent. En dépit de la crise sanitaire, les coûts ont été maintenus, indépendamment des hausses que l'on pouvait craindre; trois cabinets seront à la disposition de praticiens.

Le Conseil Municipal a récemment voté le taux des impôts communaux qui n'ont pas subi d'augmentation depuis 10 ans. Vous découvrirez ci-après le bilan établi par l'adjoint chargé des finances.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été adopté par la communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole. Il est devenu légal et opposable depuis le 1^{er} avril 2021 sur les 35 communes de l'agglomération et se substitue aux anciens documents PLU et POS. Toutes demandes en matière d'urbanisme doivent obligatoirement être déposées en Mairie pour enregistrement. Elles seront ensuite rapidement transmises aux services appropriés de Valenciennes Métropole pour instruction légale.

Dans le cadre de l'étude d'un projet d'intérêt général, l'ancien bâtiment de la Salle Saint Martin situé rue Abbé Delbecque ne respecte plus, au regard des normes actuelles, la possibilité d'accueillir du public. Il faudra probablement envisager sa démolition avant de poursuivre la réflexion engagée.

C'est avec plaisir que nous avons mis en place un marché sur la place du Bosquet le dimanche de 9h à 13h. La diversité des produits proposés devrait attirer un large public d'acheteurs et c'est à vous qu'il revient de le faire vivre et se pérenniser. La prudence nous impose d'y respecter les gestes barrières et les règles sanitaires.

Je terminerai en vous invitant, si cela vous est possible, à consulter le site officiel de la commune d'Estreux, mis à jour régulièrement; il est l'indicateur fiable des informations municipales.

La période estivale approchant, je me joins à l'équipe municipale pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Le Maire,

Monsieur Maurice Hennebert



1. DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX D'IMPÔTS COMMUNAUX 2021

Monsieur Hugues Morelle, adjoint aux finances présente au C.M. les taux retenus par la commission des Finances.

Après délibéré, le Conseil vote les taux suivants :

- Foncier bâti : 21%
- Foncier non bâti 59,05%

Adopté à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES STATUTS DE VALENCIENNES MÉTROPOLE SUR LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.

Par délibération en date du 26/11/2020, le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole a approuvé à l'unanimité la mise en conformité de ses statuts.

Il convient maintenant au Conseil Municipal d'Estreux d'en approuver la mise en conformité :

Après examen, le C.M. décide d'approuver les statuts de Valenciennes Métropole.

Adopté à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS (FSIC) AUPRÈS DE VALENCIENNES MÉTROPOLE POUR LE CABINET À VOCATION MÉDICALE

Monsieur le Maire rappelle au C.M. l'aménagement du Cabinet à vocation Médicale au 13 rue Jean Jaurès.

Le coût total de l'opération (Achat, Travaux, Maîtrise d'œuvre), est estimé à :

- 284 212,12 € T.T.C.

Ces travaux peuvent bénéficier du soutien financier de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C (Enveloppe 2020 - 2026)

Le montant de l'enveloppe du FSIC est de 119 700,00 €
Après délibéré, le Conseil Municipal :

1. Émet un avis favorable sur l'ensemble des dépenses
2. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération du budget communal en cours et seront reconduits dans les budgets ultérieurs en tant que de besoin.
3. Sollicite auprès de la communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole une enveloppe FSIC d'un montant de 119 700,00 €.
4. Approuve le plan de financement
5. Autorise Monsieur Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement, Madame Théolat, 1^{ère} adjointe, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

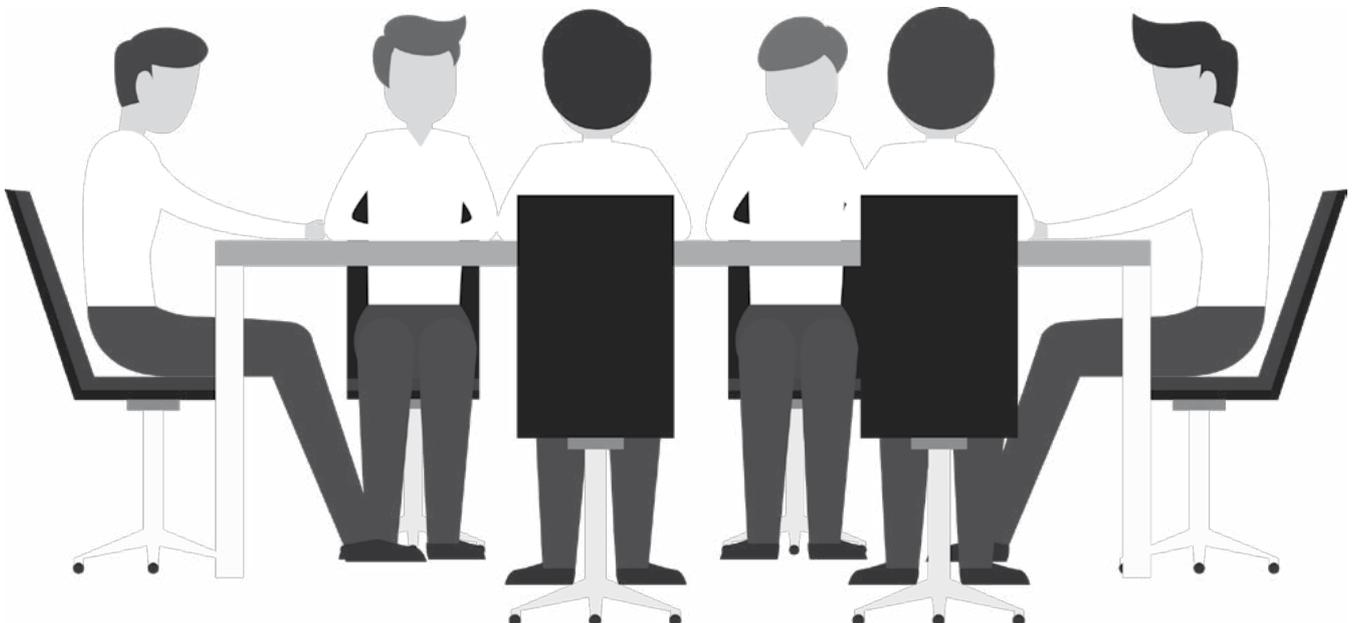
Adopté à l'unanimité.

4. DÉLIBÉRATION : RECONDUCTION DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PAR LE DÉPARTEMENT DU NORD DU MARQUAGE HORIZONTAL SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE EN AGGLOMÉRATION.

Monsieur le Maire rappelle au C.M. la convention du Département concernant la reconduction de prise en charge de l'entretien par le Département du Nord du marquage horizontal sur RD en Agglomération.

Après en avoir délibéré, le CM décide d'accepter ladite convention et autorise Monsieur Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement Madame Théolat, 1^{ère} adjointe à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.





Conseil Municipal - Compte rendu de la réunion du 06/04/2021

1. DÉLIBÉRATION : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 001 - VOTE DES TAUX D'IMPÔTS COMMUNAUX 2021

À la demande de Monsieur le Préfet du Nord en date du 29/03/2021 et en raison de la refonte de la fiscalité locale intégrant le taux départemental de 2020, la délibération du 23/01/2021 concernant le taux d'imposition sur le Foncier bâti doit être annulée.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte l'annulation de la délibération du 23 Janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION : VOTE POUR LES NOUVEAUX TAUX D'IMPÔTS COMMUNAUX

Monsieur Hugues MORELLE, Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal les nouveaux taux retenus par la commission des finances pour 2021

Après délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- FONCIER BATI	40,29 %
- FONCIER NON BATI	59,05 %

Adopté à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

En parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020, le compte de gestion n'appelle aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

4. DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats définitifs de l'exercice 2020 sont excédentaires et arrêtés aux chiffres suivants :

Fonctionnement :	587 709,11 €
Investissement :	105 387,52 €

Monsieur Le Maire n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Adopté à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021

qui lui est présenté et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1 071 186,00 € en section de Fonctionnement,
- 689 015,00 € en section d'investissement,

Adopté à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION : VOTE DE SUBVENTION 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de Subvention de fonctionnement ci-après :

COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DU HAINAUT : 150,00 €

M^{me} DEGARDIN n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : CONTRAT ORDURES MÉNAGÈRES – USINE D'INCINÉRATION ECOVALOR

À la demande de la société ECOVALOR à Saint-Saulve, un contrat pour les apports d'ordures ménagères entrera en vigueur au 1^{er} Juillet 2021 et pour une durée de 6 mois.

Après délibéré, le Conseil Municipal émet :

- un avis favorable à cette convention,
- autorise M. Maurice HENNEBERT, maire ou en cas d'empêchement M^{me} Josée THÉOLAT, 1^{ère} adjointe, à signer tous documents liés à ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

8. DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL SUR LA COMMUNE D'ESTREUX

La commune d'Estreux souhaite créer un marché afin de valoriser les produits locaux et de développer le commerce de proximité. Ce marché contribuera à l'animation de la commune et constituera un nouveau service à la population.

Le marché hebdomadaire sera implanté sur la place du Bosquet d'Estreux, le Dimanche matin, à partir du 23 mai 2021.

Après délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création du marché, place du Bosquet à Estreux.

- Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Adopté à l'unanimité.



Finances : Budget prévisionnel 2021

Au BP 2021 la section de fonctionnement a été équilibrée à 1 071 186 € et la section d'investissement à 689 015 €
En voici les postes clés :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
1/ Fournitures	169 698 €	1/ Vente de produits	6310 €
Eau-électricité-gaz-alimentation		Tickets garderie-cantine	
Fournitures (d'entretien-petits matériels)		Redevance funéraire	
Fournitures (scolaires-administratives)...		Bibliothèque	
2/ Services extérieurs	186 000 €	2/ Impôts et taxes	433 000 €
Entretien (bâtiments-terrains-voirie)		Taxes (Habitation-foncieres)	
Maintenance – Assurance...		Taxes sur l'électricité	
3/ Autres services extérieurs	75 100 €	Dotation communautaire	
Fêtes et cérémonies		3/ Dotations	150 000 €
Affranchissement – télécom		Dotation de l'État (DGF)-Solidarité rurale	
4/ Charges de personnel	302 000 €	Compensation au titre des exonérations TH et TF	
5/ Autres charges de gestion courante	136 000 €	Droits de mutation	
Indemnités des élus		4/ Autres produits	4167 €
Subventions aux associations, caisse des Écoles...		Remboursement d'assurance, frais de personnel...	
6/ Charges financières	15 200 €	5/ Report de l'excédent 2020	477 709 €
Remboursement des intérêts des emprunts			
7/ Charges exceptionnelles	1200 €		
Remboursement charges diverses			
8/ Autofinancement (pour investissement)	185 988 €		
TOTAL	1 071 186 €	TOTAL	1 071 186 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
1/ Opération d'équipement	436 667 €	1/ Subventions	281 900 €
Fin des Travaux à la maison médicale		Subv. Valenciennes Métropole	
Réfection de voiries		2/ Report de l'excédent 2020	105 387 €
Travaux au Foyer St. Martin		3/ FCTVA	3 740 €
2/ Dépenses financières	37 300 €	4/ Taxe d'aménagement	2 000 €
Remboursement du capital des emprunts		5/ Affectation	110 000 €
3/ Restes à réaliser 2020	215 048 €	6/ Prélèvement du fonctionnement	185 988 €
TOTAL	689 015 €	TOTAL	689 015 €

Coup d'œil sur les Impôts locaux 2021 suite à la réforme fiscale

Taxe d'habitation

À partir de 2021 la commune ne percevra plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour les contribuables. Cette ressource communale représentant environ 213 600 €.

Taxe sur le foncier Bâti

Depuis 2010 le taux communal de la taxe sur le foncier Bâti est resté inchangé à 21%.

À partir de cette année 2021, la part départementale (environ 163 700€) est transférée à la commune pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation. L'État s'engage à compenser le solde de 49 900 €.

Ce transfert se traduit par un nouveau calcul du Taux communal pour 2021 sans incidence pour les contribuables Estreusiens.

Taux communal 2021 = Taux communal 2020 (21%) + Taux départemental 2020 (19,29%) soit un Taux de 40,29%



Des nouvelles de l'école

L'école Donat Godin a été retenue pour le déploiement de la campagne de tests salivaires soumis à l'autorisation des détenteurs de l'autorité parentale.

Le vendredi 29 avril 2021, le Laboratoire BIOPATH assisté de l'infirmière scolaire de secteur ont réalisé les prélèvements salivaires à l'aide de pipettes pour les classes 1 et 2 et les plus grands ont déposé leur salive dans un récipient réservé à cet effet. Gageons que cette expérience exceptionnelle dans leur parcours scolaire restera gravée dans leur mémoire.

À quelques exceptions près, toute l'école s'est faite testée, même les adultes. Les résultats ont été transmis directement aux parents.



La cache à œufs 2021

La Municipalité a envoyé aux enfants âgés de 2 à 6 ans dans l'année, une invitation pour participer à la Cache à œufs 2021, prévue le dimanche de Pâques comme d'habitude.

Afin de respecter la distanciation, deux horaires étaient proposés.

Sur la quarantaine d'enfants invités, 25 ont répondu présents.

Malheureusement, nous avons dû annuler ce rendez-vous joyeux pour les bambins, heureux de chercher les œufs dans la cour de l'école, œufs remplacés par des friandises en chocolat.

Cependant, Madame la cloche est allée au bout de sa mission et a ramassé les œufs déposés dans les nids géants, puis elle est allée déposer les chocolats au domicile de chaque enfant inscrit.

Espérons que l'année prochaine, nous pourrons de nouveau retrouver ce sympathique rendez-vous.



Médailles du travail 1^{er} Mai 2021

En cette période incertaine, la cérémonie du 1^{er} mai 2021 a été une nouvelle fois annulée. Nous sommes désolés pour les médaillés dont voici les noms :

ÉCHELON VERMEIL 30 ANS

• Monsieur Fabrice DELSOIR.....4 rue René Coty

ÉCHELON OR 35 ANS

• Monsieur Bruno LEFEBVRE.....32 rue Jean Jaurès



La chance était là pour la première du marché

Le soleil a accompagné cette première du marché hebdomadaire d'Estreux le dimanche 23 mai.

À cette occasion, la Municipalité avait prévu une surprise de poids et en effet, à elles deux, elles avoisinaient bien les deux tonnes. Avec Victoire et Aurore (chevaux de trait) de l'Association Utile et Agréable – Le Trait du Nord, une balade vous était proposée dans le village à bord de ce bel attelage.



Une dizaine de commerçants se sont installés sur la Place du Bosquet, viande, fruits et légumes, bonbons, saucissons, olives, pâtisseries, vêtements, jeux pour les enfants, miel, plants à repiquer. Hebdomadaire, le marché continuera de vivre si vous lui rendez régulièrement visite.





Le point sur les travaux dans le village



Élagage des peupliers au terrain de football.



Pour sécuriser la cour de l'école, la commune a implanté une clôture.



Des volets électriques ont été installés au secrétariat de Mairie, la vétusté des anciens imposait ce changement.



Bibliothèque Municipale Jehan Froissart

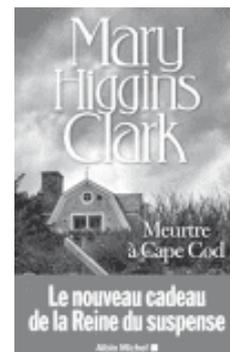
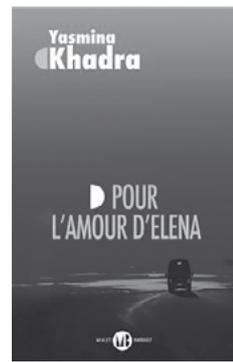
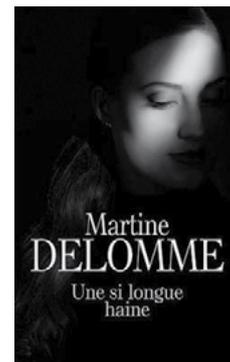
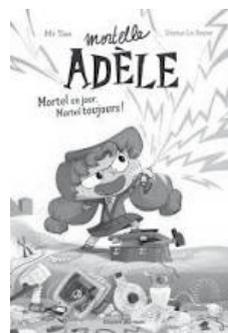
Les nouveaux achats de ces dernières semaines :

Romans adultes : quelques exemples

- Martine DELOMME : une si longue haine
- Marc LEVY : le crépuscule des fauves
- Douglas KENNEDY : mes héroïnes
- Delphine DE VIGAN : les enfants sont rois
- Liane MORIARTY : le secret du mari
- Yasmina KHADRA : pour l'amour d'Elena
- Michel BUSSI : rien ne t'efface
- John GRISHAM : les oubliés
- Harlan COBEN : Gagner n'est pas jouer
- Stephen KING : si ça saigne.

Jeunesse :

- Des ALBUMS Mini loup de Philippe Matter
- Des Max et Lili de Dominique de Saint Mars
- Mortelle Adèle : Mortel un jour, mortel toujours



La bibliothèque a été autorisée à rester ouverte mais a adapté les horaires du mercredi à ceux du couvre-feu.

L'horaire habituel du mercredi 16h à 19h a repris depuis le 26 mai.

Les zigzags de l'administration

Cerné de sureaux, à quelques dizaines d'enjambées de la Voie de Curgies, à contre-pente du Mont de Saultain, se niche un blockhaus⁽¹⁾ dont orties et ronces, à peine enjolivées de quelques liserons, interdisent l'entrée. Il fut le proche témoin d'une affaire ...abracadabrantésque.

En 1936, en prolongeant la ligne Maginot le long de la frontière belge, l'Armée entamait un énorme travail administratif qui occupa bien du monde pendant bien du temps. En effet, il ne suffisait pas de construire des blockhaus et de créer des fossés antichars, il fallait d'abord exproprier les assises foncières, évaluer les dépréciations des terrains impactés et dédommager propriétaires et exploitants agricoles.

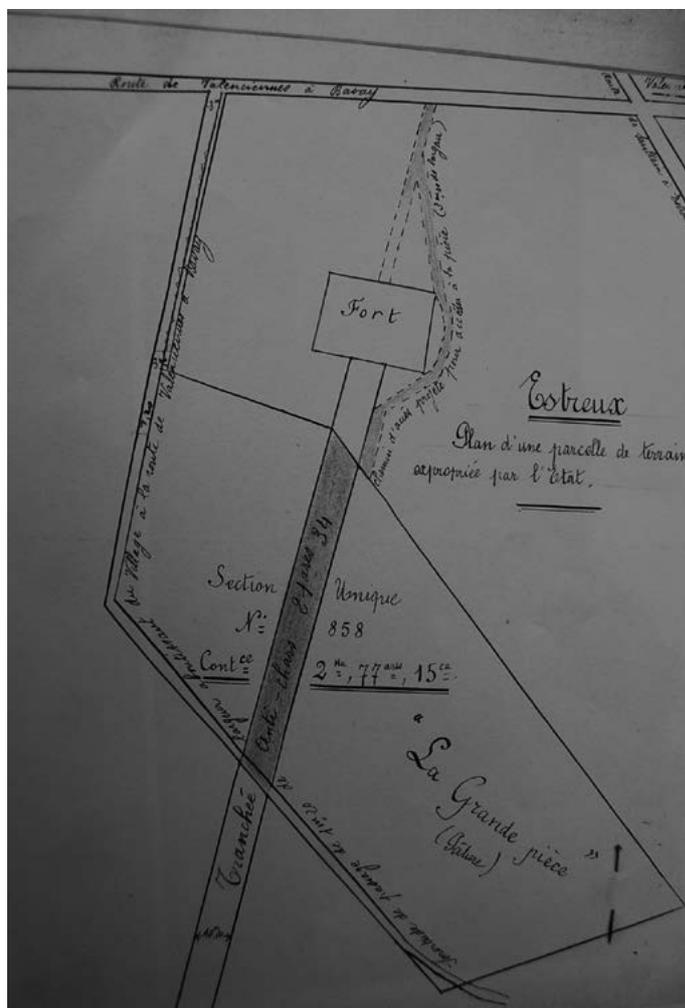


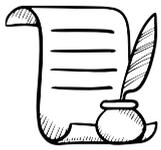
Cela ne se fit pas sans incidents ; parfois un malicieux grain de sable vint dérégler la machine : Émilie LEVECQ (1878-1961) en fit l'expérience.

La première tâche revint donc aux stratèges de l'Armée qui choisirent les emplacements appropriés, faisant fi, comme il se doit, de toutes considérations autres que militaires. Puis géomètres et arpenteurs se mirent à l'œuvre, et la paperasserie suivit, avec sa logique qui défie parfois le bon sens commun.

Deux sœurs célibataires, Émilie et Laure LEVECQ, d'ascendance estreuusienne, demeurant à Saultain, possédaient une pâture de 2 ha77a15ca au lieu-dit « La Grande Pièce » à Estreux. Comme le montre le plan, un fossé anti-chars de 10 mètres de large coupait en droite ligne nos belles campagnes et ...ladite pâture. En outre, un chemin d'accès dans le champ contigu devait contourner le fortin, édifié en 1937, pour accéder à la partie désormais enclavée.

La procédure d'expropriation se mettait en place quand la cadette, Laure, eut la mauvaise idée de décéder à Lille le 28 mars 1938, laissant sa sœur unique héritière. Une réunion était organisée le 14 juin 1938 en Mairie d'Estreux pour mettre au point, avec les parties intéressées, les formalités d'indemnisation ; Émilie s'y fit représenter par son chargé d'affaires, Maître CARPENTIER, notaire à Valenciennes. C'est alors qu'un « hic » survient : en août 1938, après justification de leur qualité de propriétaires, c'est bien la signature des deux sœurs que l'Autorité militaire réclame pour mettre en route le processus de paiement de la somme due, soit 9 335 francs ! Blocage...





Les zigzags de l'administration

Les choses avancent quand même un peu fin septembre 1938. En libérant 3704 francs, somme proposée « en règlement amiable d'indemnité pour occupation temporaire », le fermier locataire Hippolyte DELSOIR se trouve défrayé ; puisqu'il avait payé la totalité du fermage prévu au bail, c'est à lui que revient naturellement l'argent pour la bande expropriée.

Les mois passent sans autres nouvelles. Le notaire interpelle les services du Génie à Lille le 4 mai 1939, demandant le règlement de l'indemnité d'expropriation ou, tout au moins, une provision. Et la réponse vient, datée du 9 septembre 1939 : le montant de l'indemnisation est consigné depuis le 11 janvier 1939 et notification en sera faite ultérieurement. Entre-temps, la guerre est déclarée le 3 septembre, c'est-à-dire depuis une semaine. Le notaire, s'empresse de demander le paiement à la recette des Finances de Valenciennes. Celle-ci lui répond qu'il est nécessaire de fournir une mainlevée de la consignation et d'y joindre un formulaire sur papier timbré à 6 francs. Il sollicite alors le Génie à Lille afin d'obtenir les deux documents demandés et s'étonne : « S'il a fallu huit mois en temps de paix pour que nous soyons avertis de cette consignation, combien d'années faudra-t-il attendre en temps de guerre ? » la réponse lui vient par téléphone : « Plusieurs mois ». Il se récrie et s'entend rétorquer : « C'est la guerre ! »

Effectivement, c'était la guerre. Le 2 février 1943, la Chefferie du Génie, délocalisée à Amiens (on se souvient qu'une « zone interdite » avait séparé le Nord et le Pas-de-Calais, et les avait rattachés au Gouvernement militaire allemand à Bruxelles), informe Émilie LEVECQ qu'elle bénéficie d'une ordonnance rendue le 7 décembre 1938 par le Tribunal civil de Valenciennes qui l'indemnise à hauteur des 9 335 francs, mais aussi que, les archives ayant été détruites au cours des événements de mai-juin 1940, il faut reconstituer les dossiers pour la mise en paiement.

De guerre lasse, Émilie LEVECQ, interroge le 14 décembre 1943 : « Pourquoi veut-on m'acheter ce terrain étant donné que la tranchée a été enlevée (rappelons qu'à l'origine, elle était munie d'un faisceau d'obstacles et de mines) et que le locataire en a repris possession ? » On lui en donne la raison : « Les opérations d'expropriation étant en cours, le Génie ne les arrêtera pas et recèdera ultérieurement les terrains aux propriétaires » !!

Le 6 mars 1944, Émilie reçoit les 9 335 francs sur son compte courant à la Banque Dupont à Valenciennes.

Le 21 juin 1949, le Service de l'Enregistrement propose la rétrocession au prix de 35 200 francs auquel il faudra ajouter 170 francs de timbre fiscal et se soumettre à quelques formalités qui s'achèveront fin 1949.

La boucle est bouclée : la longévité de Émilie LEVECQ a eu raison de cet imbroglio administratif, en la faisant rentrer en possession de son bien, après plus de 12 années d'un combat commencé à 70 ans et mené de haute lutte.



1. Au-dessus de l'entrée figure la date de construction (1937)

2. Dans l'ancien cimetière, au chevet de l'église d'Estreux, Émilie LEVECQ (1878-1961) repose auprès de ses parents : Evariste LEVECQ (1830-1889) et Maria COQUELET (1847-1906). Aucun renseignement sur la sépulture de Laure LEVECQ (1881-1938)

INFORMATIONS

DES RÈGLES SIMPLES DE SAVOIR VIVRE

- Dans la mesure du possible, merci de laisser aux piétons et aux poussettes la possibilité de circuler en toute sécurité sur les trottoirs, sans avoir à emprunter la chaussée pour contourner les voitures mal stationnées.
- Merci de respecter les limitations de vitesse dans la traversée du village et le feu tricolore situé en zone 30, rue Jean Jaurès.
- Merci de surveiller votre animal de compagnie qui ne doit pas divaguer, cela est passible d'une amende.
- Merci quand vous le promenez de ramasser les charmants souvenirs qu'il laisse derrière lui.
- Merci de ne pas tondre votre pelouse quand votre voisinage est sur sa terrasse à l'heure du repas ou dans l'après-midi, les jours fériés et le week end.
- Merci de ne pas brûler vos déchets végétaux ou autres dans votre jardin, le linge de votre voisine sentira meilleur. (un arrêté a été pris par Monsieur le Maire)
- Merci de nettoyer régulièrement votre caniveau envahi par les mauvaises herbes afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales
- Merci de respecter les autres si vous voulez être respectés.

DÉPÔT D'AMIANTE EN DÉCHETTERIE : service gratuit de reprise d'amiante emballée à déposer en déchetterie spécifique à Valenciennes, réservé uniquement aux particuliers de Valenciennes Métropole, accessible sous conditions. Ce service est réservé aux particuliers possédant la carte « Pass déchetterie » de Valenciennes Métropole.

1. Prise de rendez-vous obligatoire par téléphone au 03.27.45.89.42 (appel gratuit) du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le jeudi de 8h à 12h.
2. Récupération de l'emballage obligatoire mis à disposition dans l'une des déchetteries du territoire
3. Préparation du transport en emballant les déchets d'amiante liés de manière étanche avec cet emballage
4. Dépôt sur site en respectant le jour et l'heure de votre rendez-vous



FLOWER BY TRUCK : Depuis le 22 avril 2021, Audrey et Jérémie installent leur kiosque le jeudi de 8h00 à 19h00, sur la place du Bosquet et vous proposent un grand choix de fleurs. Vous y trouverez des bouquets, des compositions florales originales, des plantes d'intérieur et à repiquer. Une carte de fidélité tout en fleur vous sera proposée, vous pouvez les joindre au 06.24.74.03.90



COMMUNIQUÉ DU SMAV : Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes

Voici la procédure à suivre afin de répondre à toute demande concernant le service public de l'assainissement. Ainsi, pour les communes de Saultain, Estreux, Préseau :

- Jusqu'au 12 juillet 2021 :

Demandes d'intervention : société SUEZ RV OSIS : 03.27.21.67.00

Demandes de branchement : SMAV : 03.27.38.06.05 ou 03.27.38.06.00

Contrôles de conformité : SMAV : 03.27.38.06.00

INFORMATIONS

- A compter du 13 juillet 2021 :

Demandes d'intervention : société GESAV : 03.27.51.21.91

Demandes de branchement : SMAV (inchangé)

Contrôles de conformité : SMAV (inchangé)

En cas d'urgence, voici le numéro d'astreinte : 06.80.10.04.00

DEPUIS FÉVRIER 2021, LA COMMUNE D'ESTREUX A SON SITE : ESTREUX.FR



Ainsi qu'une application mobile gratuite et sans inscription avec Cento City : infos Estreux. (Composé de 9 tuiles qui vous renvoient vers les actualités de la commune, vers le panneau d'informations et d'autres possibilités comme : la Mairie, les Loisirs, les Travaux, la Jeunesse, les Infos pratiques, le Plan de la commune, et la tuile « Signaler » qui vous permet comme son nom l'indique de signaler des problèmes constatés sur la voie publique.

Vous y trouverez toutes les informations susceptibles de vous être utiles et les dernières nouvelles officielles de la commune.



INSA INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
HAUTS-DE-FRANCE

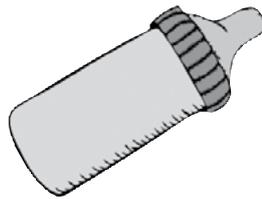
Un grand merci à tous les généreux donateurs qui ont déposé des produits d'hygiène et d'entretien en faveur des étudiants en situation de précarité.

Cette collecte était organisée par l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France) en collaboration avec l'école et la commune d'Estreux.

Les dons ont été déposés à l'Université, les Caddies Étudiants se sont chargés de la distribution et nous ont transmis des remerciements que nous partageons avec vous.



Nos joies - nos peines



- **Joanna**, Louise, Laurie **DOHEIN**, née le 16 février à Saint Saulve, 48, rue Jean Jaurès
- **Jules VALLEE**, né le 27 mars 2021 à Lille, 5, rue Léon Blum



- Le 13 mars 2021, Madame Sarah **DEHECQ**, Monsieur Ryad **BOUSBIA SALAH**, 7 rue du Maréchal Leclerc



- Le 27 mars 2021, à Estreux, Monsieur Raymond **PRUVOST** dans sa 91^{ème} année, 29 rue Maurice Thorez
- Le 17 avril 2021 à Valenciennes, Monsieur Jean-Marie **RICHARD** dans sa 88^{ème} année, 13 rue Paul Doumer

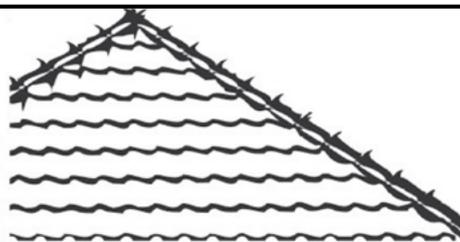


Nous avons le plaisir d'accueillir:

- M^{me} Julie **DUBOIS** et M. Benoît **NOTEBAERT**, 21, rue Abbé Delbecque
- M^{me} Alice **DUVIVIER** et M. Arnaud **SIMPELS**, 6, rue Joliot Curie
- M. et M^{me} Marc **HAQUETTE-AUDAN**, 24, rue Jean Jaurès
- M^{me} Caroline **DELOBELLE** et M. Henri **MICHEL**, 2, rue de La Liberté
- M^{me} Mayouri **KHAMNOUTHAY**, 11, rue Pasteur
- M. et M^{me} Fabrice **MINNICINO**, 21, rue Jules Mousseron

LOTTIAUX
FRÈRES

**COUVERTURE
ZINGUERIE
CHARPENTE TRADITIONNELLE
AGREE DESAMIANTAGE**



132 C Rue Berthelot 59860 Bruay sur Escaut
Tél : 06 30 92 15 02 ou 06 62 98 32 29 ou 09 81 98 82 80

DUBOIS TP

Entreprise familiale depuis 1956

- ENROBÉS, PAVÉS
- CLÔTURES ACIER & BÉTON - GABIONS - MURS DE SOUTÈNEMENT
- TERRASSEMENT & DÉMOLITION
- ASSAINISSEMENT

**DEVIS ET CONSEILS
GRATUITS !**

59990 SEBOURG • 06.71.08.98.76
dubois@duboistp.fr • www.dubois-tp.com

Les ateliers
Kokobohème
Papeterie créative et Art du fil

Envie de vous mettre au tricot, au crochet ou encore à la couture ?

Venez partager un bon moment entre passionnés !



Les jeudis et vendredis de 10h à 16h, les samedis de 14h à 17h.

Stage Couture et Art du fil à partir de 6 ans pendant les vacances scolaires.

15 rue du Maréchal Leclerc 59990 Estreux
www.lesatelierskokoboheme.fr / 07.71.21.33.40

**MATÉRIEL MÉDICAL
COULON-DELPLACE**

2, rue des Frères Lumière - SAINT-SAULVE

Tél. 03 27 42 92 47

Fax 03 27 29 27 95

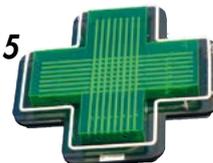
pcioulondelplace@orange.fr

ouvert du lundi au vendredi

de 8H15-12H15 et 13H45-19H15

le samedi

de 8H15-12H15 et 13H30-17H



Lorsque votre audition est en cause...

Centre d'Acoustique Médicale
Optique SUIN Surdit 

34, rue de Paris - face à la Poste - B.P. 254 - 59300 VALENCIENNES
Tél. 03.27.28.20.10 - Fax 03.27.28.20.12 - laurent.suin@wanadoo.fr



AU BOUQUET CAMPAGNARD
Tél. 03.27.36.45.99

**Horticulteur
Fleuriste
Tout l'Art floral
Transmission Florale**

150, Avenue Henri-Barbusse - 59990 SAULTAIN



garagemoretti@hotmail.com

Jenlain
79 Route Nationale

Rémi Moretti

- RÉPARATIONS ET ENTRETIENS TOUTES MARQUES
- CARROSSERIE/PEINTURE
- ACHAT/VENTE VÉHICULE

09 86 17 48 20



market

TÉL. 03 27 45 65 80

**Spécialiste des produits frais
et des prix discount !**

**Avenue Henri Barbusse
59770 MARLY**

Ouvert
vendredi & samedi de 8h30 à 20h
du lundi au jeudi de 8h30 à 19h30
Dimanche de 9h à 12h30

DRIVE



Électricité Générale

Installation - Dépannage Neuf et Rénovation

Alarme - Réseaux informatiques

mail : contact.ajlelectricite@gmail.com

Hervé LEJEUNE

24 rue de l'Abbé Delbecque - 59990 ESTREUX

Tél. 09.82.32.80.81 - Port : 07.61.29.50.82



S.A.R.L.

Paulo & Fils

**PLOMBERIE - SANITAIRE - COUVERTURE - ZINGUERIE
MAÇONNERIE - CARRELAGE - RESTAURATION DE FAÇADE**

1, rue Maurice Thorez - 59990 ESTREUX - Tél. 03.27.36.43.12 - Port. 06.07.01.44.02